

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 23
présents : 13
votants : 17

L'an deux mille dix huit
le : 19 janvier à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2018.



PRESENTS : M. Jean-Marc DELIA (Maire), M. Jean-Marie TORTAROLO, Mme Patricia GEGARD, M. Jean-Bernard DI FRAJA (Adjoints), M. Gilles DUDOUIT, Mme Florence PORTA (Conseillers Délégués) M. Jean-Pierre BOUTONNET, M. Frédéric GIRARDIN, M. Pierre COURRON, Mme Céline GIORDANO, Mme Séverine RAP, M. René RICOLFI, M. Jocelyn PARIS

ABSENTS EXCUSES : Mme Mireille BRIGNAND

ABSENTS : M. Pierre DEOUS, M. Gérald ABEL, Mme Gabrielle SPARMA, Mme Cécile GOMEZ, M. Laurent SANSONNET

PROCURATIONS : Mme Pauline LAUNAY à Mme Patricia GEGARD, Mme BRUNN à M. Jean-Marie TORTAROLO, Mme Sabine FRANZE à M. Jean-Marc DELIA, M. André FUNEL à Mme Florence PORTA

SECRETAIRE : Mme Patricia GEGARD

Ordre du jour du Conseil Municipal

Compte rendu de la séance du 8 janvier 2018

FINANCES :

1. Décision modificative n° 5 – Budget principal

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 5 minutes.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2018.19.01-01 DECISION MODIFICATIVE N° 5 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L. 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération municipale n° 2017.07.04-06 du 7 avril 2017 adoptant le budget primitif 2017 pour la commune,

Vu la délibération municipale n° 2017.18.05-01 du 18 mai 2017 adoptant la décision modificative n° 1 pour la commune,

Vu la délibération municipale n° 2017.14.09-01 du 14 septembre 2017 adoptant la décision modificative n° 2 pour la commune,

Vu la délibération municipale n° 2017.19.10-01 du 19 octobre 2017 adoptant la décision modificative n° 3 pour la commune,

Vu la délibération municipale n° 2017.14.12-01 du 14 décembre 2017 adoptant la décision modificative n° 4 pour la commune,

Considérant les ajustements nécessaires au fonctionnement du service,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget en cours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° 5, comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre / Article / Fonction	DEPENSES	Montant	Chapitre / Article / Fonction	RECETTES	Montant
66111 / 020 66 réel	Intérêts réglés à l'échéance	- 425,00 €			
6811 / 01 042 (op. ordre entre sections)	Dotations aux amortissements (Complément - Annuité 2017)	+ 425,00 €			
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

INFORMATION :

Fin de la séance : 19 heures 10 minutes.

Le Maire,



Jean-Marc DELIA